Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260205-D20265232-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation 28/01/2026	Membres En exercice : 15 Présents : 11 Votants 15

Séance ordinaire du 05/02/2026 à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents :Sébastien MARIE - Delphine SAUBAN – Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Annick GUILLERM - Thomas GALL – Marie ROBAIL – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER
Absent ou excusé :
Pauline LACHIVER-KERGOAT ayant donné procuration à Aline COAT
Allan LEON ayant donné procuration à Delphine SAUBAN
Pascal MOGUEROU ayant donné procuration à Sébastien MARIE
Baptiste MESSAGER ayant donné procuration à René CHEVER

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL CONTRACTUEL- PRESTATION ALLOCATION ENFANT ADULTE HANDICAPE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un nouvel agent a été recruté en tant que contractuel à partir du 1er février 2026, en tant que responsable du service technique, sur le grade d'agent de maîtrise. Il se trouve, que par extension des règles applicables aux agents de l'état, le personnel employé dans la fonction publique territoriale peut bénéficier d'une prestation sociale supplémentaire dénommée « Allocation Education Enfant Handicapé », pour une enfant de moins de 20 ans, dont le taux d'invalidité est d'au moins 50 %. Le montant de cette allocation s'élève à 183 euros versée mensuellement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande a été formulée auprès du Comité Social Territorial, placé auprès du Centre de Gestion du Finistère, qui a examiné cette demande dans sa séance du 3 février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote l'attribution de la prestation dite « Allocation Education Enfant Handicapés » à Monsieur Alexandre CAMPAGNE, agent de maîtrise, responsable du service technique à compter du 1er mars 2026, pour un montant de 183 € mensuel.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

MAIRIE DE PLOUNÉOUR-MENEZ (Finistère)